

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 17 septembre 2019
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	
Vacant	Adjoint-e	

Bureau du Conseil municipal

M. LINGJAERDE Pierre	Président	
M. THIERRIN Jean-Marc	Vice-Président	<i>Excusé</i>
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	<i>P. Z.</i>
CURZON Jacqueline		RICCIUTI Giuseppe	
DECHEVRENS Pierre-Yves			
GUBELMANN Yves			
GAILLARD Philippe			
HENTSCH Claudine			
JACQUIER Jérôme			
LEBOISSARD Anne			

Public : 2 personnes



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 14 mai 2019.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**

- a) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du 26 mars 2019. M. Pierre-Yves DECHEVRENS (Président à cette date). Délibération No 2015-2020 - D 114.

5. Projets de délibérations :

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 114** – Proposition de l'Adjoint (par délégation du Maire) relative à la demande des sociétés « La Bouvimmo Sàrl » et « Raisimmo SA », propriétaires de la parcelle N° 5438/RF 29, de constituer une servitude d'empiètement croisée à charge et au profit de la commune d'Anières, parcelle N° 6031/RF 29.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 115** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 34'000 F. Rubrique : 6150.00.31440.00/ Routes communales – Entretien des terrains bâtis et bâtiments - Frais de remplacement provisoire de la porte d'accès du dépôt de la voirie, en bois. Remplacement de la porte d'accès du dépôt de la voirie, du local de la voirie et de la pétanque, placement du nouveau système de gestion des accès avec système de triples becs de cane.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 116** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 40'000 F. Rubrique : 9630.66.34304.00 / Les Mélèzes /Travaux de gros entretiens, bâtiments du Patrimoine Financier - PF – Travaux de renforcement de la structure et d'étanchéité de la colonie « Les Mélèzes » à Morgins (VS – commune de Troistorrents) – Parcelle N° 1467 – folio 27.

6. Projets de motions :

- **Motion No 2015-2020 M - 018** – Pour une véritable stratégie de sécurité communale.

- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Propositions du Maire et de l'Adjoint.**
- 9. Communications du Maire et de l'Adjoint.**
- 10. Questions écrites ou orales.**

(A l'issue du Conseil municipal, audition du comité d'AJAFEST, suite à leur manifestation des 2 et 3 août 2019 et pour laquelle le Conseil municipal a octroyé une subvention de 40'000 F.)

M. le Président ouvre la séance du 17 septembre 2019 à 20h02 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue le public, Luc et Amaury, les organisateurs de l'AJAFEST qui parleront après le Conseil municipal du bilan de leur manifestation.

M. le Président souligne que Mme Claudine HENTSCH a été brillamment élue ce dimanche au poste d'Adjointe. Il la félicite.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE félicite, au nom de l'Exécutif, Mme Claudine HENTSCH pour son élection. Il félicite également les autres candidats qui n'ont pas été élus.



Mme Florence PULIDO, au nom du Groupe du Centre, félicite Mme Claudine HENTSCH pour sa brillante élection.

M. Yves GUBELMANN, au nom du Groupe du PLR, félicite également Mme Claudine HENSTCH.

Mme Claudine HENTSCH fait le discours suivant :

« Un grand merci pour ces félicitations. Si pendant ma campagne, j'ai réalisé que j'avais toutes mes chances, passer au premier tour était une belle surprise autant pour moi que pour Ensemble pour Anières. La fête était belle et le travail a déjà commencé. J'ai eu l'occasion de discuter avec M. le Maire Antoine BARDE de notre future collaboration et il vous informera en temps voulu des délégations dont il me chargera. Je lui ai confirmé ma promesse de campagne c'est à dire que : je m'engage à collaborer avec l'Exécutif en place dans un esprit de concordance. J'ai aussi été présentée au personnel administratif qui m'a accueilli avec beaucoup de gentillesse et je les remercie. Hier élue par la majorité des Aniérois, je suis aujourd'hui au service de toutes et de tous, y compris les personnes qui n'ont pas voté pour moi et dont vous, les conseillers municipaux sont les représentants. Par conséquent, je m'engage à travers vous auprès de tous les Aniéroises et Aniérois de faire tout mon possible afin de collaborer avec vous dans un esprit constructif. Je souhaite au centre de nos préoccupations ce dont nous nous sommes tous engagés, c'est à dire être au service de notre belle commune et de ses habitants. Je me réjouis de prendre mes nouvelles fonctions officiellement bientôt ».

L'assemblée applaudit Mme Claudine HENTSCH.

M. le Président souhaite, au nom du Conseil municipal, adresser ses sincères condoléances à Mme Florence PULIDO, qui a récemment perdu sa grand-mère.

M. le Président excuse M. Jean-Marc THIERRIN, victime d'un accident de moto.

M. le Président fait le discours suivant :

« La fin de la campagne qui a débouché sur la désignation d'une nouvelle Adjointe au Maire et la proximité des élections municipales 2020 m'incite à m'exprimer aujourd'hui afin de vous faire part de mon inquiétude. C'est en effet avec consternation que j'ai pris connaissance de dérapages graves durant cette campagne, des propos haineux à l'encontre du PLR, des insultes envers une conseillère municipale, ainsi que l'épouse d'un membre du PLR, au seul motif qu'ils étaient membre de notre parti. Ces personnes ont été profondément choquées par la virulence de ces attaques, d'autant plus qu'elles étaient proférées en public devant leurs concitoyens et amis. Ces propos inacceptables proviennent de militants du groupe Ensemble pour Anières. Sans volonté de stigmatiser, c'est un fait. Je rappelle aux membres de cette assemblée que nous sommes des miliciens, que nous œuvrons sur notre temps libre pour le bien de la Commune, pour la défense de nos idées de la manière politique, puisque la politique est l'exercice du pouvoir dans une société organisée. Dès lors, à partir du moment où nous siégeons en qualité de membres d'un délibératif ou d'un Exécutif, nous faisons de la politique au sens premier du terme. Que nos convictions soient organisées sous les couleurs d'un parti ou d'un autre de sympathisants, partageant une même vue sur l'avenir de leur village est y relevant. Chacun exerce le pouvoir qu'il lui a été confié par le peuple, entre en politique dès lors qu'il accepte son mandat. En qualité de chef de file d'un de ses groupes, je m'en sens le responsable moral. En ce qui me concerne, j'exclurai immédiatement de tels individus et demanderais leur exclusion du parti. Le respect de nos valeurs est à soutenir. La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon. Nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents. Cette belle citation de Gandhi, c'est vous Mme l'Adjointe qui nous l'aviez citée à deux reprises. Vous devriez également la partager avec vos militants. Mon souhait est que la campagne pour les élections municipales démarre sur un meilleur pied, que les débats soient sereins et que les imbéciles soient stigmatisés. Il en va du bien être de notre village, il en va du respect des institutions. Il en va enfin de la valeur de bon nombre de peuples qui nous envie, le respect du débat démocratique. »

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute qu'elle est extrêmement étonnée des propos tenus par le Président du Conseil municipal. Elle apprend ce soir que des membres du groupe « Ensemble pour Anières » auraient commis des actes qui ne se font pas. Elle demandera les noms des personnes hors Conseil municipal au Président, afin de pouvoir s'entretenir avec ces personnes. La campagne que le groupe Ensemble pour Anières a tenu s'est voulu respectueuse et à aucun moment, le



* groupe
** irrelevante

8.10.19

Corrections demandées par M. P. Lingjaerde





groupe n'a souhaité répondre aux attaques du PLR. Ils sont restés au-dessus de toutes ces critiques mesquines. Elle espère, tout comme M. le Président, que la campagne pour les élections 2020 sera sereine et respectueuse.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 18 juin 2019.

M. le Président passe la parole à Mme Jacqueline CURZON.

Cette dernière demande une correction au procès-verbal du 18 juin 2019, à la page 10, soit :

« Mme Jacqueline CURZON répond qu'elle est également ouverte à différentes solutions. La seule chose qui la dérange est de donner carte blanche à la Fondation du logement et aimerait proposer que la décision finale de démolition soit prise une fois que les projets aient été sélectionnés par celle-ci. »

Par

« Mme Jacqueline CURZON répond qu'elle est également ouverte à différentes solutions. La seule chose qui la dérange est de donner carte blanche à la Fondation du logement et aimerait proposer que la décision finale de démolition soit prise **par le Conseil municipal**, une fois que les projets aient été sélectionnés **par la Fondation**. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Communications du bureau.

M. le Président informe :

- Suite à l'aide d'urgence octroyée par le Conseil municipal au Kerala (Inde), d'un montant de 10'000 F, un rapport d'activités sera mis sur CMNet.
- Suite à l'aide d'urgence octroyée par le Conseil municipal au Congo pour l'épidémie EBOLA, d'un montant de 10'000 F, un rapport d'activités sera également mis sur CMNet.
- Courrier du SAFCO (Service des Affaires Communales) relatif à la délibération N° 2015-2020 D - 113, votée par le Conseil municipal du 18 juin 2019. Cette délibération a été modifiée en résolution, pour répondre à la loi sur l'administration des communes (LAC). Ce courrier sera également mis sur CMNet.
- Opérations électorales en 2020. Il est procédé à la nomination des Présidents et vice-Présidents pour les opérations électorales 2020, selon le courrier du Service des Votations et Elections (SVE).



Titre	Fonction	Nom	Prénom
Votation populaire	Président	DECHEVRENS	Pierre-Yves
	Vice-Présidente	CURZON	Jacqueline
Election des Conseils municipaux	Président-e	HORS CM	
Premier tour : Election des Exécutifs communaux	Vice-Président-e	HORS CM	
Second tour : Election des Exécutifs communaux	Président-e	HORS CM	
	Vice-Président-e	HORS CM	
Premier tour : Election du Pouvoir judiciaire	Présidente	PULIDO	Florence
	Vice-Présidente	PORDES	Anita
Votation populaire Second tour : Election du Pouvoir judiciaire	Présidente	BERY	Elisabeth
	Vice-Présidente	BARBEZAT-FORNI	Denyse
2020-2025		Nomination à la 1ère	séance du Conseil municipal de juin 2020
Votation populaire	Président-e		
	Vice-Président-e		
Votation populaire	Président-e		
	Vice-Président-e		

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.



Point 4

Rapports des commissions.

- a) **Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du 26 mars 2019. M. Pierre-Yves DECHEVRENS (Président à cette date). Délibération No 2015-2020 – D 114.**

M. le Président passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour son rapport.

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5

Projets de délibérations.

DELIBERATIONS

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ↓ **Délibération N° 2015-2020 D – 114 – Proposition de l'Adjoint (par délégation du Maire) relative à la demande des sociétés « La Bouvimmo Sàrl » et « Raisimmo SA », propriétaires de la parcelle N° 5438/RF 29, de constituer une servitude d'empiètement croisée à charge et au profit de la commune d'Anières, parcelle N° 6031/RF 29.**

Vu la demande des sociétés « La Bouvimmo Sàrl » et « Raisimmo SA », propriétaires de la parcelle N° 5438/RF 29, de constituer une servitude d'empiètement croisée à charge et au profit de la commune d'Anières, parcelle N° 6031/RF 29 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 26 mars 2019, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour la constitution d'une servitude d'empiètement croisée sur les fonds servants/dominants, respectivement les parcelles N°s 5438 et 6031/RF 29 ;

Vu que les frais, quels qu'ils soient, se rapportant à cet empiètement seront à la charge du propriétaire du fonds dominant ;

Vu le plan de servitude réalisé par le bureau Christian HALLER, géomètre officiel à Genève du 30 août 2016 ;

Vu le projet d'acte notarié de Me Cédric SCHNEIDER, notaire à Genève, du 5 juillet 2019 ;

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre k) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition de l'Adjoint (par délégation du Maire),

**Le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention- (Le Président vote)
(Majorité qualifiée requise – Art. 20 LAC – B 6 05)**



1. D'accepter la demande des sociétés « La Bouvimmo Sàrl » et « Raisimmo SA », propriétaires de la parcelle N° 5438/RF 29, de constituer une servitude d'empiètement croisée à charge et au profit de la commune d'Anières, parcelle N° 6031/RF 29.
2. De charger le Maire de procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D – 115 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 34'000 F. Rubrique : 6150.00.31440.00/ Routes communales – Entretien des terrains bâtis et bâtiments - Frais de remplacement provisoire de la porte d'accès du dépôt de la voirie, en bois. Remplacement de la porte d'accès du dépôt de la voirie, du local de la voirie et de la pétanque, placement du nouveau système de gestion des accès avec système de triple becs de cane.**

Vu le crédit budgétaire de TTC 2'200 F, rubrique 6150.00.31440.00/ Routes communales – Entretien des terrains bâtis et bâtiments, du budget de fonctionnement 2019, voté par le Conseil municipal le 13 novembre 2018, approuvé par le Département de la sécurité le 10 décembre 2018 et exécutoire le 15 janvier 2019 ;

Vu la nécessité de remplacer de toute urgence la porte d'accès du dépôt du service technique intercommunal, endommagée, par une structure provisoire en bois, afin de sécuriser le site comprenant tout le matériel et les engins, ainsi que les produits chimiques utiles aux tâches du service ;

Vu que la porte endommagée datait de la date de la construction de l'ensemble villageois du « Clos-Les-Noyers », soit 1997, confirmant la nécessité de la remplacer, tenant compte de l'impossibilité de la réparer ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu l'art. 79 Cst-GE (clause d'urgence et majorité qualifiée) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par
15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention
(vote à la majorité qualifiée – Le Président vote)**

- ✚ De munir de la clause d'urgence la délibération N° 2015-2020 D – 115, soit l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 34'000 F. Rubrique : 6150.00.31440.00/ Routes communales – Entretien des terrains bâtis et bâtiments - Frais de remplacement provisoire de la porte d'accès du dépôt de la voirie, en bois. Remplacement de la porte d'accès du dépôt de la voirie, du local de la voirie et de la pétanque, placement du nouveau système de gestion des accès avec système de triple becs de cane, vu que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum,

sur proposition du Maire,



**le Conseil municipal
décide
par
14 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 34'000 F dans la rubrique 6150.00.31440.00/ Routes communales – Entretien des terrains bâtis et bâtiments - Frais de remplacement provisoire de la porte d'accès du dépôt de la voirie, en bois. Remplacement de la porte d'accès du dépôt de la voirie, du local de la voirie et de la pétanque, placement du nouveau système de gestion des accès avec système de triple becs de cane.
2. De comptabiliser le montant prévu à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2019 en dépenses supplémentaires 2019 dans la rubrique 6150.00.31440.00/ Routes communales – Entretien des terrains bâtis et bâtiments - Frais de remplacement provisoire de la porte d'accès du dépôt de la voirie, en bois. Remplacement de la porte d'accès du dépôt de la voirie, du local de la voirie et de la pétanque, placement du nouveau système de gestion des accès avec système de triple becs de cane.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 34'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Délibération N° 2015-2020 – D 116

M. Yves GUBELMANN demande quelle est la nature des travaux, car il n'y a pas beaucoup d'indications dans l'exposé des motifs.

M. le Maire Antoine BARDE explique qu'il s'agit du dossier relatif aux travaux de rénovation de la colonie à Morgins, traité par l'ancienne Adjointe. Il y a un plafond au niveau des douches qui s'est affaissé, entraînant des fuites d'eau et il est nécessaire d'intervenir rapidement pour assurer la sécurité du bâtiment et surtout des utilisateurs.

Mme Elisabeth BERY pense qu'il s'agit de la toiture qui n'a jamais été touchée pendant les rénovations.

M. le Président explique qu'il s'agit d'un problème d'affaissement qui est lié au vieillissement du bâtiment, raison pour laquelle il est nécessaire de voter ce budget. Les assurances ne se sont pas encore prononcées. Il faut effectuer les travaux, car la Commune ne va pas louer un bâtiment qui a potentiellement des fuites d'eau. La Commune paye les travaux et ensuite les assurances décideront qui a la charge de ces frais. Ce sera logiquement les mandataires s'il s'agit d'un défaut lors des travaux de rénovation.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D – 116 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 40'000 F. Rubrique : 9630.66.34304.00 / Les Mélèzes /Travaux de gros entretiens, bâtiments du Patrimoine Financier - PF – Travaux de renforcement de la structure et d'étanchéité de la colonie « Les Mélèzes » à Morgins (VS – commune de Troistorrents) – Parcelle N° 1467 – folio 27.**

Vu le crédit budgétaire de TTC 0 F, rubrique 9630.66.35304.00 (nouveau compte) « Les Mélèzes /Travaux de gros entretiens, bâtiments du Patrimoine Financier » - PF du budget de fonctionnement 2019, voté par le Conseil municipal le 13 novembre 2018, approuvé par le Département de la sécurité le 10 décembre 2018 et exécutoire le 15 janvier 2019 ;

Vu la délibération N° 30 votée à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 24 mars 2009 - Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de TTC 2'100'000 F pour



l'achat des parcelles N^{os} 1467 – folio 27 et 1906 – folio 26 – Morgins (Valais), commune de Troistorrents, comprenant une colonie et un chalet privatif, approuvée par le Département le 13 mai 2009 ;

Vu la délibération N^o 46 votée à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 2 mars 2010 - Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de TTC 420'000 F pour la réfection et la mise en conformité de la colonie « Les Mélèzes » à Morgins (Commune de Troistorrents/Valais). Parcelle N^o 1467/Folio 27, approuvée par le Département le 21 avril 2010 ;

Vu la délibération N^o 73 votée à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 24 mars 2015 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'000'000 F destiné aux travaux de réaménagement de la colonie « Les Mélèzes » à Morgins, approuvée par le Département présidentiel le 12 mai 2015 ;

Vu le transfert des parcelles N^{os} 1467 – folio 27 et 1906 – folio 26 du Patrimoine Administratif – PA – au Patrimoine Financier – PF, délibération N^o 84 votée par le Conseil municipal en date du 12 mai 2015, approuvée par le Département présidentiel le 1^{er} juillet 2015 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu l'art. 79 Cst-GE (clause d'urgence et majorité qualifiée) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par
15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention
(vote à la majorité qualifiée – Le Président vote)**

- ☛ De munir de la clause d'urgence la délibération N^o 2015-2020 D – 116, soit l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 40'000 F. Rubrique : 9630.66.34304.00 / Les Mélèzes /Travaux de gros entretiens, bâtiments du Patrimoine Financier - PF – Travaux de renforcement de la structure et d'étanchéité de la colonie « Les Mélèzes » à Morgins (VS – commune de Troistorrents) – Parcelle N^o 1467 – folio 27, vu que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum,

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par
15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

4. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 40'000 F dans la rubrique 9630.66.34304.00 / Les Mélèzes /Travaux de gros entretiens, bâtiments du Patrimoine Financier - PF – Travaux de renforcement de la structure et d'étanchéité de la colonie « Les Mélèzes » à Morgins (VS – commune de Troistorrents) – Parcelle N^o 1467 – folio 27.
5. De comptabiliser le montant prévu à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2019 en dépenses supplémentaires 2019 dans la rubrique 9630.66.34304.00 / Les Mélèzes /Travaux de gros entretiens, bâtiments du Patrimoine Financier - PF – Travaux de renforcement de la structure et d'étanchéité de la colonie « Les Mélèzes » à Morgins (VS – commune de Troistorrents) – Parcelle N^o 1467 – folio 27.



6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 40'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6
Projets de motions.

MOTION

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la motion et propose de passer au vote.

M. le Président cède la Présidence à Mme Roberta RAVNI (en l'absence de M. S.-M Thierlin)

↓ **Motion N° 2015-2020 M - 018 - Pour une véritable stratégie de sécurité communale.**

8.10.19



Proposition présentée par le groupe PLR Anières, composé des Conseillers municipaux suivants:

Corinne Alhanko-Bauer, Elisabeth Béry, Jacqueline Curzon, Yves Gubelmann, Jérôme Jacquier, Anne Leboissard, Pierre Lingjaerde, Anita Pordes, Giuseppe Ricciuti.

Vu les articles 30, al.1 lettres a, b et f, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05)

Le Conseil Municipal d'Anières considérant que:

- La commune d'Anières ne dispose pas d'une véritable stratégie en matière de sécurité;
- Année après année, des délits et crimes sont commis sur le territoire de la commune sans qu'une inflexion significative ait été constatée, malgré les mesures prises par l'Exécutif ;
- Ces actes sont de plus en plus violents ;
- L'absence de surveillance aux douanes facilite la délinquance transfrontalière ;
- Les moyens financiers de la commune permettent de conduire une politique sécuritaire bien plus ambitieuse.

Il invite l'Exécutif à :

1. Mettre en place une véritable stratégie sécuritaire pour la commune d'Anières qui comprendra notamment tout ou une partie des mesures suggérées suivantes (non exhaustives);
 - a. Adapter le cahier des charges du prestataire en sécurité afin de l'adapter aux menaces, notamment lors des périodes de vacances scolaires. Par exemple :
 - i. Augmenter ponctuellement les patrouilles ainsi que les effectifs engagés ;
 - ii. Conduire systématiquement des patrouilles en voiture et à pied ;
 - iii. Porter une attention plus particulière aux habitations temporairement inoccupées.
 - b. Organiser et proposer à la population une surveillance plus attentive de leur habitation lors de leurs absences temporaires ;
 - c. Créer un bulletin périodique spécifiquement destiné à la sécurité, dont le contenu sera rédigé en collaboration avec des professionnels de la sécurité. Il contiendra notamment :
 - i. Les mesures à prendre en cas de problème, y compris sanitaire ;
 - ii. Une information complète sur les mesures dissuasives permettant de réduire les risques d'actes criminels ;



- iii. Une information sur les mesures spécifiques mises en place par la Commune et leur évolution.
 - d. Poursuivre l'étude du projet de pose de caméras et présenter une proposition concrète au Conseil municipal. Il s'agira notamment de couvrir les points névralgiques ou sensibles de la Commune tels que :
 - i. Les axes traversant les villages d'Anières et de Chevrens ;
 - ii. Les douanes ;
 - iii. Les stations-services et le bureau de change ;
 - iv. La poste et la mairie ;
 - v. L'école ;
 - vi. Les arrêts de bus ;
 - vii. Le débarcadère et la plage des Courbes.
 - e. Organiser et coordonner la création de groupes de surveillance entre voisins plus communément appelés « Community Watch » ;
 - f. Encourager et sponsoriser la pose d'installations de sécurité selon des termes à convenir et à formaliser.
2. Plus largement :
- a. Echanger sur ces points avec les communes de CoHerAn, ainsi qu'avec les autres communes d'Arve et Lac ;
 - b. Solliciter les autres communes frontalières, ainsi que l'ACG, afin de présenter une demande collective aux autorités cantonales à l'attention des autorités fédérales, demandant une présence continue aux douanes.
3. Faire voter un crédit spécifique permettant de mener cette politique de sécurité communale de manière efficace.

M. le Président donne également lecture de l'exposé des motifs.

Proposition de motion – Exposé des motifs

Depuis le début de la législature, le groupe PLR est intervenu à plusieurs reprises en réaction à des actes de brigandage (« car jacking » devant la poste, multiples braquages du bureau de change route de Thonon, braquages du bureau de Poste), vandalisme (tag et dégradations immobilières et mobilières), cambriolages répétés (habitations privées, école, épicerie) et vols (planches à voile, paddle, vélos) commises au sein de la commune.

Notre Commune est particulièrement attractive pour les délinquants qui la savent fortunée ; pour les délinquants étrangers, la proximité de la douane, inoccupée, rend son accès particulièrement aisé.

Le groupe PLR avait également insisté pour que l'Exécutif agisse avant que la population ne réagisse.

Au courant de la législature, le groupe PLR a proposé la mise en place de caméras de surveillance aux points névralgiques de la Commune et l'envoi régulier de mises en garde à la population, accompagnées d'une information sur les mesures préventives nécessaires. Ces demandes n'ont que partiellement été suivies d'effets concrets.

Le groupe PLR salue la décision de l'Exécutif d'avoir procédé à un appel d'offre afin de remettre au concours la surveillance de la commune. Le nouveau mandat a été accompagné de changements appréciés, tels la mise en place de patrouilles à pieds, de jour comme de nuit, ainsi qu'une présence plus marquée de la société de surveillance.

Ces mesures ont sans doute contribué à améliorer la sécurité mais force est de constater qu'elles n'ont pas enrayer les vagues de cambriolages qui se poursuivent à un rythme trop régulier. Il est



d'ailleurs illusoire d'envisager que les patrouilles soient en mesure de procéder à des flagrants délits.

La collaboration de la police cantonale ou municipale en matière de prévention est tout autant illusoire, tant leurs effectifs sont faibles et surtout engagés à d'autres missions, ce qui est parfaitement compréhensible.

Il est également précisé que ces actes criminels se font de manière de plus en plus violente, de jour comme de nuit, y compris en présence des habitants.

Enfin, nous relevons que trop de nos concitoyens sont encore mal informés sur les risques encourus, ainsi que les mesures préventives à mettre en place.

Le groupe PLR demande que des mesures plus efficaces soient prises par notre Exécutif et n'entend pas rester les bras croisés face à ce qui ne doit pas être considéré comme une fatalité.

A cet effet, le groupe PLR présente un catalogue de mesures, non exhaustives, qui ont fait leurs preuves ailleurs dans notre canton, en Suisse ou à l'étranger ; il demande à notre Exécutif de mettre en place et de conduire une véritable stratégie sécuritaire communale.

En parallèle, le groupe PLR propose la création d'un groupe de travail intercommunal, notamment avec les autres communes frontalières, ainsi que l'ACG, afin d'envisager des mesures communes et de les formaliser à l'attention de nos autorités cantonales et fédérales.

Parmi ces mesures, nous encourageons une demande de présence véritablement dissuasive aux douanes, autre que le dimanche matin pour contrôler le panier de la ménagère.

Le groupe PLR se veut ainsi le porte-parole des citoyens excédés par ces incivilités et demandeurs de mesures fermes et grandement dissuasives.



M. Pascal WASSMER souhaite ajouter quelques éléments. Au niveau des cambriolages, la Commune est passée de 55 cambriolages en 2014, à une diminution progressive année après année, pour arriver à 28 cas en 2018. Les chiffres viennent de la police. Malheureusement, ils ne sont pas à l'abri d'une équipe très mobile et bien organisée qui ruine les statistiques. Cela a été le cas l'année passée à Collonge-Bellerive et cet été à Anières.

La Commune a pris les moyens nécessaires au niveau de la surveillance privée. Ils ont à ce jour une présence sur les trois communes CoHerAn, avec une patrouille qui est sur place 24h/24.

Concernant les caméras de vidéosurveillance, M. Pascal WASSMER informe que le car-jacking qui a eu lieu en décembre n'est pas le premier. Celui-ci a été filmé. Pour les braquages qui ont eu lieu au bureau de change, la police a expliqué qu'il ne pouvait pas y échapper. Il cite 2012, où il y a eu 4 cambriolages de la station Tamoil. Par rapport à d'autres régions du Canton, Anières est une Commune où il fait bon vivre et ils vont tout faire pour le maintenir.

Aujourd'hui, il y a une police municipale en commun avec 9 communes. Le risque pour la Commune est que la police municipale soit dissoute et que les effectifs renforcent la police de proximité du Canton. Si les effectifs de la police municipale qui sont dans la région montent au niveau du Canton, la Commune payera, mais la police municipale devra être déplacée. La Commune n'a plus la maîtrise de la police municipale. Ensuite, l'ACG est en train de regarder pour intervenir au niveau du Conseil d'Etat pour maintenir les APM dans les communes.

M. Pascal WASSMER donne deux exemples de ce qu'ils ont initié au niveau de la police municipale. Tout d'abord, la Commune a mandaté une étude pour surélever le poste de la Pallanterie, pour y faire installer les APM de Collonge-Bellerive et de Cologny. Avec les nouvelles prérogatives, la police municipale est obligée d'avoir des cellules. Il y aurait un échange d'informations et une communication plus rapide. Pendant l'audit, ils ont également chiffré le coût que représenterait la présence d'APM sur la Commune le weekend et la nuit. Ils doivent attendre la décision du Conseil d'Etat.

M. Philippe GAILLARD, pour le groupe « Ensemble pour Anières », demande que cette motion soit transmise à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour traitement.



* Corrections demandées par M. l'Adjoint
Voir document annexe



M. Pierre LINGJAERDE est d'accord avec M. l'Adjoint Pascal WASSMER, mais pense qu'il est nécessaire d'informer la population, car celle-ci pense que la Commune ne prend pas les mesures adéquates pour faire face aux cambriolages. Il pense que l'Exécutif peut déjà prendre quelques dispositions et le reste peut être traité pas la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

Mme Jacqueline CURZON demande si les caméras de surveillance sont utiles.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'effectivement cela permet de connaître par exemple le nombre d'individus. Mais malheureusement, cela n'empêche pas les délits qui ne se déroulent pas seulement la nuit, mais également en journée, voire en fin de journée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (15 oui - 0 non - 0 abstention)

- ☛ **donne son accord pour le renvoi de la motion N° 2015-2020 M - 018 - Pour une véritable stratégie de sécurité communale, à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour traitement.**

M. le Président reprend la présidence à l'issue du vote.



M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

**Point 7
Projets de résolutions.**

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

**Point 8
Propositions du Maire et de l'Adjoint.**

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE demande le renvoi à la commission « Sociale, culture et loisirs », la modification des statuts du GIAP, à la demande de l'ACG, tenant compte que les Conseillers municipaux devront délibérer.

Une séance d'information est prévue pour les Conseillers municipaux par l'ACG, le mercredi 6 novembre 2019 à 18h15 à Uni Mail à la salle MS 150. Une note sur CMNet sera transmise.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Sociale, culture et loisirs » du 30 septembre 2019.

M. le Maire Antoine BARDE souhaite aborder la discussion sur l'environnement au chemin des Ambys, pour des éventuelles améliorations à apporter et renvoyer ce sujet à la commission « Urbanisme et constructions ».

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Urbanisme et constructions » du 24 septembre 2019.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER propose de renvoyer à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » le dossier relatif à « Mobilitri ». Les membres de la commission



en ont déjà entendu parler. Il n'y a pas eu de demandes de renvoi formel. Il rappelle que « Mobilitri » est une plateforme de tri, concernant les encombrants au bord de la route. Il s'agit d'un programme qui sera organisé par plusieurs communes et celles-ci auront la possibilité d'amener les encombrants plusieurs fois par semaine dans différentes communes partenaires de la région.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi du sujet « Mobilitri » à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 1^{er} octobre 2019 pour traitement.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER propose de renvoyer à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », le projet de la création d'une déchetterie pour l'Hospice général.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi du sujet « Déchetterie au chemin des Ambys » à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 1^{er} octobre 2019 pour traitement.

M. M. l'Adjoint Pascal WASSMER propose de renvoyer à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », le courrier de la Commission consultative en matière de gestion des chiens. Il y a de plus en plus souvent des incivilités aux abords des surfaces agricoles.

Il est proposé d'augmenter ou de prévoir des gardes auxiliaires, assermenté pour surveiller les abords de la zone agricole, les champs, etc. Les gardes auxiliaires sont des retraités qui vont à la rencontre des propriétaires de chiens pour régler les problèmes, en privilégiant la prévention.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 1^{er} octobre 2019.

M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9 Communications du Maire et de l'Adjoint

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE indique ne pas avoir de communications.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

Soirée « La nuit est belle » - 26 septembre 2019

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe que l'action « la Nuit est Belle » aura lieu le 26 septembre 2019. Le but est de sensibiliser la population aux impacts de la pollution lumineuse causée par l'éclairage artificiel excessif. Il y aura une extinction de l'éclairage public sur environ 150 communes. Cette action se termine à minuit. La commune d'Anières y participe. A cet effet, des astronomes vont venir avec des télescopes au chemin des Champs-Nabez dès 19h30.

Travaux à la route d'Hermance – Déviation de la circulation

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe que la route d'Hermance est en sens unique durant les travaux et de facto la déviation de la circulation par le village, à savoir la rue de l'Ancien-Lavoir et la rue de l'Aspergière. Il n'est pas satisfait de la signalisation mise en place et du constat de la vitesse des véhicules. Il a contacté le service concerné pour trouver des solutions.



Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souligne que la déviation a un impact sur la circulation. Sur la route de Chevrens, il y a une augmentation du nombre de passage des véhicules et le 50 km/h n'est pas respecté. C'est devenu plus dangereux pour les habitants et les cyclistes. Ce n'est pas une situation très sécurisante et elle aimerait savoir si la Commune va poser de façon régulière des radars.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER constate que le trafic a effectivement augmenté et il apprend ce soir qu'il y avait également des conséquences sur la route de Chevrens. Il va demander au APM dans le village d'agir sur la route de Chevrens et au chemin de Bassy et une demande de radar sera faite à la brigade du trafic.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS a discuté avec une personne de l'Office fédéral des routes par rapport aux travaux et à la signalisation. Cette personne lui a dit que les panneaux à l'entrée du village, qui mentionnent le nombre de personnes qui se sont fait retirer le permis, est une bonne solution. Les personnes feront peut-être plus attention à leur vitesse.

M. Yves GUBELMANN est d'accord avec l'idée de M. Pierre-Yves DECHEVRENS. A une époque, au giratoire vers l'école, il y avait un panneau avec trois feux oranges qui flashaient pendant la rentrée scolaire. Il serait peut-être judicieux de placer ces panneaux à l'entrée de Bassy et de Chevrens, surtout le soir.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond que ces panneaux sont interdits à ce jour.

Mme Jacqueline CURZON ajoute qu'entre Bassy et Chevrens, les véhicules ont le droit de circuler à une vitesse pouvant aller jusqu'à 80 km/h.

Vignettes communales – stationnement

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe qu'il n'est plus possible de se parquer entre la Mairie et le local des pompiers et également devant l'immeuble le Léman. Il y a un manque de places de parking et pour cette raison, la Commune a dû modifier la durée de stationnement, soit prévoir les places en zone 4h. Il y a effectivement beaucoup d'habitants au centre du village qui n'ont pas de place de parking, raison pour laquelle la Commune a mis en place un système de vignettes communales d'une année, régit par un règlement communal.

Mme Claudine HENSTCH demande s'il est possible de se parquer partout avec les vignettes.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond négativement. Les personnes ayant une vignette ont le droit de se parquer au parking du Clos-les-Noyers, au parking de l'Ancien-Lavoir et vers le Cimetière. Le règlement est disponible à la Mairie.

M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10

Questions écrites ou orales.

Motion 2015-2020 – M 015 « Lutter contre le fléau des déchets sauvages » (Littering).

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle que le groupe « Ensemble pour Anières » avait déposé à la fin du mois de février une motion qui s'intitulait « Lutter contre le fléau des déchets sauvages ». Cette motion a été transmise à l'Exécutif par le Conseil municipal.

Cette motion demandait notamment d'organiser sur la Commune la journée du nettoyage le « Clean up day », qui a lieu en septembre. Il lui semble que cette action n'a pas été menée sur Anières et son groupe aimerait en connaître la raison. Il y avait également des mesures qui avaient été suggérées comme l'envoi d'un « tout-ménage » pour expliquer les enjeux de cette journée ou la pose de panneaux explicatifs aux emplacements stratégiques de la Commune. Son groupe souhaiterait être renseigné sur l'état d'avancement de cette motion.



M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond que la Commune a entrepris deux actions : la distribution de cendriers lors des manifestations et un article dans le bulletin communal. Ils n'ont pas pu organiser cette année la journée « Clean up day », mais elle sera organisée l'an prochain. Concernant les panneaux d'informations ou par rapport aux poubelles, cela va être fait dans le cadre de l'embellissement du village.

Immeubles 44-50, chemin des Avallons – Travaux de rénovation

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI revient sur sa suggestion par rapport aux futurs travaux de l'immeuble des Avallons, car ils vont prochainement commencer et elle avait demandé expressément si la Commune pouvait installer dans chaque cage d'escalier un genre de strapontin électrique permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite, à tous les appartements. Cette idée a été acceptée et devait être étudiée. Elle aimerait savoir si cet aménagement sera réalisé.

M. le Maire Antoine BARDE répond qu'il n'a pas d'informations pour l'instant. Une séance est prévue en octobre avec les habitants. Il prend note de la demande de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI et il l'a tiendra au courant.

Parcs à chiens – Anières

Mme Roberta RANNI a entendu que le parc à chiens va être déplacé.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond négativement.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI s'étonne que le panneau « interdiction de pique-niquer » soit toujours sur place, car elle ne comprend pas la raison de cette interdiction et à qui cela nuit. De plus, elle demande si la cabane va être remise à une hauteur raisonnable pour qu'elle soit utile en cas d'intempéries.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond que pour la cabane, cela va être effectué et qu'il se renseigne pour le panneau.

Informations du groupe « PLR »

Mme Jacqueline CURZON souhaite communiquer de la part du groupe PLR plusieurs informations.

- Tout d'abord, il est de leur devoir d'informer les aniérois que les tensions au sein du groupe PLR n'ont plus lieu d'être, car un accord a été trouvé avec M. le Maire Antoine BARDE. M. le Maire Antoine BARDE ne se représentera pas aux élections municipales de 2020. Le groupe PLR le remercie pour cette décision courageuse et difficile. Le groupe PLR compte sur tout le monde pour que M. le Maire Antoine BARDE puisse terminer sa législature en toute sérénité.
- Ensuite, le groupe PLR souhaite renforcer la gouvernance de la gestion de la fortune mobilière de la Commune et propose que la commission des finances mette en place un règlement de classement et une sous-commission de placement pour conseiller l'Exécutif.

Mme Roberta RANNI pense qu'il s'agit plutôt d'une prérogative de l'Exécutif.

M. le Président répond que le règlement de placement n'est pas de la prérogative de l'Exécutif, mais la gestion est effectivement de leur prérogative. Il s'agit d'une mesure de prudence pour les générations suivantes.

Mme Claudine HENTSCH revient sur l'intervention de Mme Jacqueline CURZON, concernant le règlement pour la gestion des placements financiers de la Commune. « Le Centre » avait aussi proposé de mettre en place une commission avec des membres de chaque groupe. Le groupe « Ensemble pour Anières » avait proposé aussi la création d'une fondation de droit public. Elle suggère de demander un avis de droit à Mme Myriam MATTHEY-DORET pour les aider dans cette démarche.

Mme Jacqueline CURZON répond que l'idée est de transmettre ce dossier à la commission des « Finances » et ainsi pouvoir en débattre.



M. le Maire Antoine BARDE explique que la prochaine commission des finances sera dédiée principalement à l'étude du projet de budget 2020. Il rappelle également qu'il s'était engagé à lancer un appel d'offres pour un audit de contrôle des placements financiers, ce qui a été fait. Le délai ayant été fixé à fin août, l'étude des dossiers est en cours pour déterminer le choix de l'organisme spécialisé. Il est également prévu une séance d'information pour les Conseillers municipaux, une fois par année au moment du bouclage des comptes.

A la majorité, le Conseil municipal donne son accord pour discuter de la création d'un règlement de placements de la gestion mobilière de la Commune et la création d'une sous-commission de gestion mobilière à la commission « Finances » du 15 octobre 2019.

Voyage du Conseil municipal à Lisbonne – Week-end du jeûne genevois

Mme Jacqueline CURZON explique que le groupe PLR tient à remercier le Centre pour l'organisation du voyage à Lisbonne qui s'est parfaitement déroulé. Il est dommage que Mme Florence PULIDO n'ait pas pu se joindre à eux et lui présente ses sincères condoléances. Elle informe qu'elle a personnellement financé une compensation de l'empreinte carbone du voyage pour le groupe entier. Ils ont consommé 11'944 kilos de CO2 et elle a compensé 142 % de ce montant.

Mme Corinne ALANKHO-BAUER ajoute qu'ils étaient seulement 9 pour ce joli voyage. Mme Mony SIMOS se joindra au carnotzet, car ils ont un petit cadeau pour Mme Florence PULIDO qui a parfaitement organisé ce voyage.

Mme Florence PULIDO les remercie et explique que le choix a été difficile de ne pas participer à ce voyage, surtout en étant organisatrice. Elle est contente que ce voyage se soit bien passé.

Subventions Grand Théâtre

Mme Elisabeth BERY revient sur sa dernière demande concernant le Grand Théâtre. Elle aimerait voir la lettre de remerciements du Grand Théâtre et aussi savoir si des billets ont été offerts pour les habitants.

M. le Maire Antoine BARDE répond qu'il n'y a pas eu de billets offerts. Il est possible de mettre des billets à disposition des habitants, sur demande, et il trouve l'idée intéressante.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande ce que veut dire le mot « Grand donateur ».

Mme Elisabeth BERY explique qu'il y a plusieurs donateurs et Anières figure comme seule Commune sur une plaquette de présentation du Grand Théâtre, mais elle ne connaît pas le montant exact de la subvention. Elle souhaite également prendre connaissance de la lettre de remerciements suite au versement de ce don.

M. le Maire répond que le montant est public, et qu'il sera répondu à sa requête.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21h32.



Hors séance, le Président passe la parole aux organisateurs de l'AJAFEST, Luc et Amaury pour une présentation du festival des 2-3 août dernier à Anières.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Lauriane GIREL

Annexe mentionnée



Annexe au Procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2019

Séance du Conseil municipal du 8 octobre 2019

Point 2 de l'ordre du jour

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2019.

Motion 2015-2020 – M – 18 - Pour une véritable stratégie de sécurité communale.

Corrections demandées par M. l'Adjoint Pascal WASSMER, relative à son intervention figurant en page 12, soit :

Il est clair que si cette motion est votée, l'Exécutif y répondra formellement dans les délais impartis, mais M. l'Adjoint souhaite d'ores et déjà donner quelques éléments de réponse.

Au niveau des cambriolages, Anières est passés de 55 cas en 2014 à une diminution progressive année après année pour arriver à 28 cas en 2018. Malheureusement, on n'est jamais à l'abri d'une équipe très mobile et active qui ruine les statistiques. Cela a été le cas l'année passée sur Collonge-Bellerive et cette année sur les communes de CoHerAn, plus particulièrement à Anières ! (Modus operandis).

Concernant les caméras, sans répondre à la motion, M. l'Adjoint souligne tout de même que le cas de car-jacking et les braquages aux stations de la route de Thonon ont tous été filmés ! Cela ne les a pas arrêtés.

Par rapport à d'autres régions du canton, Anières est une Commune où il fait bon vivre et tout est fait pour le maintenir.

M. l'Adjoint précise encore que le dossier avance également au niveau de la police municipale. Malheureusement, Les Autorités ont été coupées dans leur élan par l'audit de la cour des comptes. Le rapport est sorti il y a peu et M. l'Adjoint ne veut pas en parler ce soir, car cela serait trop long. Il est parlé de sirène, feu bleu, d'arme, de salaires, etc. M. l'Adjoint invite chacune et chacun à lire la synthèse.

Le risque pour les communes, avec les recommandations qui ont été faites par la cour des comptes est que la police municipale soit dissoute et que les effectifs renforcent la police de proximité du canton. Les communes n'en auraient plus la maîtrise et le canton pourrait engager les forces comme il l'entend sans que les communes soient forcément consultées.

Là, la plupart des communes sont d'accord et l'Association des Communes Genevoises (ACG) va vraisemblablement intervenir auprès du Conseil d'Etat pour maintenir les APM dans les communes, mais rien n'est gagné...

Les communes, dont Anières, ont initié des actions qui sont en cours, soit :

- Le mandat pour une étude pour la surélévation du poste de la Pallanterie, après plusieurs discussions avec le canton, financée par les 7 communes travaillant avec Collonge-Bellerive et celle de Cologny (nouvelles prérogatives - cellules) et favoriser la communication entre les polices.*
- En cours de chiffrage, le coût que représenterait la présence des APM la nuit et les week-ends.*

Bref, comme vous le voyez, les communes doivent attendre que le Conseil d'Etat prenne des décisions sur ce qu'il veut entreprendre, mais sans rester les bras croisés.



Commune d'Anières

COMMISSION : Urbanisme et Constructions
Séance du : Mardi 26 mars 2019

Dans ce rapport, ne sera présenté que le point nous concernant ce soir, soit le point No 1 de l'ordre du jour de la commission précitée.

Est présent ce soir-là, pour ce point uniquement, M. Pascal WASSMER qui remplace M. le Maire, puisque ce dernier est propriétaire d'une des deux parcelles. Il ne voulait pas présenter en personne cette affaire.

1. **Présentation d'une servitude entre les parcelles No 6031 et 5338, visant un alignement m2 pour m2. Préavis en vue du vote de la délibération à un prochain Conseil municipal.**

Pour bien comprendre, il s'agit de la parcelle No 5438 sise au No 5-7, rue de l'Aspergière (ex-Bachofen) et la parcelle No 6031 sise au No 316, route d'Hermance. La Commune est propriétaire d'un appartement dans les combles. Par souci de clarté, je vais vous faire le compte-rendu mot pour mot du PV, la feuille du plan cadastral à votre disposition devant vous aider.

La présentation nous a été faite par Mme Anne BOSSHARD.

Il s'agit de la création d'une servitude entre les parcelles No 5438, propriété ex-Bachofen, actuellement propriété des sociétés LA BOUVIMMO Sàrl (M. Bouvet) et LA RAISIMMO SA (M. Rais) et 6031, M. Bouvet, M. et Mme Barde, la commune d'Anières et SAS Holding Immobilière SA (M. Bouvet), sises respectivement rue de l'Aspergière 5-7 et route d'Hermance No 316, soit :

- Création d'une servitude d'empiètement du bâtiment projeté de 2m2 (sous-sol et hors-sol) au profit de la parcelle 5438 et à charge de la parcelle 6031.
- Création d'une servitude d'empiètement du bâtiment existant de 1m2 au profit de la parcelle 6031 et à charge de la parcelle 5438.

A l'unanimité, les membres de la commission acceptent la proposition de M. le Maire relative à la demande des sociétés LA BOUVIMMO Sàrl et la RAISIMMO SA, propriétaires de la parcelle No 5438, de constituer une servitude d'empiètement croisée sur les fonds servants/dominants, respectivement les parcelles No 5438 et 6031.

